

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2023.142

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 10 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** Mme Roseline ARMENGAUD pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, Mme Valérie DREUILHE pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, Mme Caroline CHALLET pouvoir à M. Jean-Charles VALMY, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

**Objet de la délibération : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA VILLE D'AUCAMVILLE**

**Exposé :**

En 2023, l'association du personnel de la ville d'Aucamville comprend 169 adhérents. Son objectif était d'atteindre 160 adhérents, et c'est ce nombre qui a servi de base à l'établissement du budget. La hausse non négligeable du nombre d'adhérents entraîne des dépenses supplémentaires : chèques cadeaux, chèques vacances, cadeaux de Noël, ....

En parallèle, l'association avait prévu une enveloppe financière pour 10 retraités entre 2020 et 2023. Au final, il y a eu 13 départs à la retraite sur cette période. Cela entraîne également un surcoût car 300 euros sont remis à chaque nouveau retraité.

L'association du personnel de la ville d'Aucamville sollicite donc l'attribution exceptionnelle d'une subvention complémentaire de 2 500 euros pour faire face à ce surcroît de charges et reconstituer leur épargne.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,  
Vu la délibération du conseil municipal n°2023.13 du 30 janvier 2023 attribuant une avance sur subvention,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023.75 du 25 mai 2023 attribuant le solde de la subvention,

Vu le courrier de demande de subvention exceptionnelle complémentaire en date du 4 octobre 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 11 octobre 2023,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1** : d'approuver l'attribution de la subvention complémentaire suivante :

- Association du personnel de la ville d'Aucamville : 2 500 euros.

**Article 2** : d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

***Document signé électroniquement***